

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 19 février 2009 s'est réuni en session ordinaire à Saint Laurent de Mure, le 4 mars de l'an deux mille neuf sous la présidence de Monsieur NIVON.

Nombre de membres en exercice : 88 titulaires Votants : 65

PRESENTS :

- ❶ - Communes en adhésion directe (4)
- ❷ - Communes membres de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (14)
- ❸ - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (10)
- ❹ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (10)
- ❺ - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (11)
- ❻ - Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (16)

1 pouvoir déposé

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

Monsieur QUEMIN André est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Après la présentation du compte administratif 2008, les comptes font apparaître:

Excédent de fonctionnement 2008	+ 1 121 574,92
Déficit d'investissement 2008	- 89 008,41

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

Solde d'investissement	Cpte 001 déficit reporté	- 89 008,41
	Cpte 1068 excédents capitalisés	+ 221 574,92
Solde de fonctionnement	Cpte 002 Report de fonctionnement	+ 900 000,00
	

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 10 mars 2009

**Le Président
M. NIVON**